

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Granier 3^e14092, AD Lozère - transcription intégrale sauf orthographe et ponctuation. Madeleine Delplanque

Affrèment

L'an mil six cens quatre vingt sept et le premier jour du mois d'aoust avant midy régnant nostre souverain prince Louis le Grand par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre pardevant moy notaire royal sousigné et tesmoingts bas nommés personnellement établis **Pierre Salgues** masson du lieu de Sarroul paroisse de St Chély d'une part et **Jeanne Ponsonailhes** sa femme dud lieu d'autre, lesquelles parties de leur gré et libres volontés en conséquence de l'amitié qu'ils ont l'un à l'autre depuis le mariage, se rendent journellement, **ce sont affrérés et associés** ensemble et donnés l'un à l'autre respectivement les biens présents et à venir au survivant sans aucune réserve que seulement de la somme de trente livres chacun pour être employée à faire dire des messes après le décès du prémourant et à son intention et de ses prédécesseurs pour par le survivant jouir des entiers biens du prémourant et en dispose comme de sa chose propre et à ses plaisirs et volontés sous les charges portées par lesd biens sans que pour quelque cause et prétexte que ce soit lesd parties puissent revenir contre le présent affrèment mais au contraire veulent qu'icelui soit gardé et observé sous obligation de le bien(*un mot absent*) qu'ont soubmis aux rigueurs des cours de leurs ordinaires Sénéchal Présidial Conventions Royaux de Nismes et autres nécessaires. Fait et récité aud St Chély maison de moy notaire, présents Maître Antoine Chastang, cellier, Sabastien Peyrus et Jean Breschet marchand dud St Chély sousignés, les parties n'ont su de ce requis et de moy Claude Granier notaire sousigné.

Chastang

Peyrus

Breschet

Granier notaire